



avec le concours financier de :



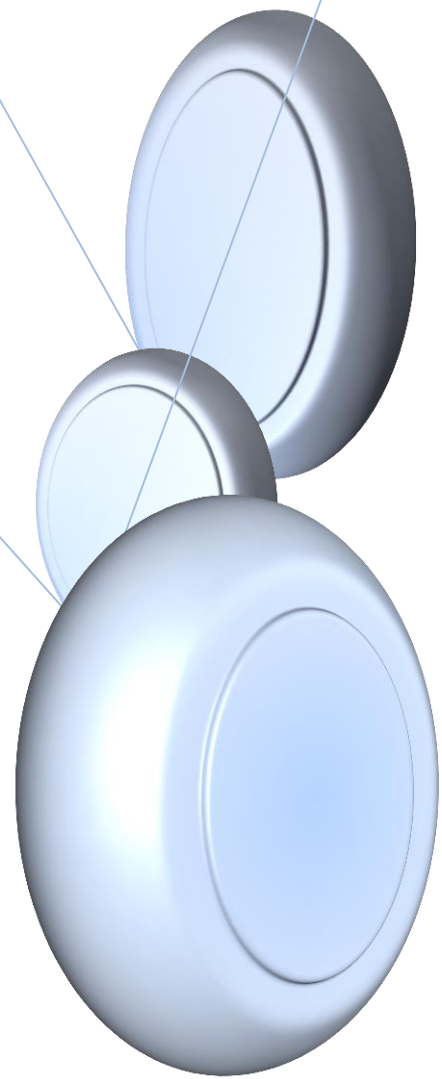
et notre jury :

**Société  
Marseillaise de Crédit**



**CHALLENGES G.E.P.E.  
ENTREPRISES 2014**

**DOSSIER CANDIDATURE**



# DOSSIER DE CANDIDATURE CHALLENGES « GEPE ENTREPRISES »



Merci de transmettre votre dossier de candidature, par courrier à l'adresse suivante :

**GEPE « Challenges GEPE ENTREPRISES »**  
**139, rue Philippe de Girard 84120 Pertuis**  
**Date limite de dépôt des dossiers le 31/08/2014**

*Les membres du jury s'engagent à ne divulguer aucune information concernant les délibérations, ni le nom des lauréats, avant la cérémonie de remise de prix le 16 octobre 2014.*

## Identité de l'entreprise

---

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_  
Date de création \_\_\_\_\_  
Activité principale \_\_\_\_\_  
Secteur d'activité \_\_\_\_\_  
Code APE \_\_\_\_\_  
Adresse siège social \_\_\_\_\_  
N° SIREN \_\_\_\_\_  
Statut juridique \_\_\_\_\_  
Effectif de l'entreprise \_\_\_\_\_

## Identité du candidat

---

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_  
Tél professionnel \_\_\_\_\_  
Portable \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

GEPE 139 rue Philippe de Girard BP 13 - 84120 PERTUIS CEDEX  
Siret N°482 585 189 000 12 - code NAF 7022 Z  
e mail : [gepe@gepe.fr](mailto:gepe@gepe.fr) - site Internet : [www.gepe.fr](http://www.gepe.fr)



	2011	2012	2013
Effectif			
CA			
CA à l'international (facultatif)			

**Quels sont les temps forts de votre parcours professionnel ?**

---



---



---

**Présentation de l'entreprise /Historique**

---



---



---

**Quelles sont les valeurs de votre entreprise ?**

---



---



---

**Quel est le succès dont vous êtes le plus fier ?**

---



---



---

GEPE 139 rue Philippe de Girard BP 13 - 84120 PERTUIS CEDEX  
 Siret N°482 585 189 000 12 - code NAF 7022 Z  
 e mail : [gepe@gepe.fr](mailto:gepe@gepe.fr) - site Internet : [www.gepe.fr](http://www.gepe.fr)



# QUE DEVONS-NOUS RETENIR DE VOTRE ACTIVITE ?

## Liste des Challenges

(Sélectionner votre ou vos catégories)

- Challenge de la TPE de l'Année** : Entreprise de 0 à 20 salariés ayant, au fur et à mesure des années, nombre de salariés et chiffre d'affaires en croissance.
- Challenge de la Femme Chef d'Entreprise de l'Année** : Femme qui a prouvé son efficacité et ses compétences dans l'entreprise, qui a fait progresser son entreprise par rapport au chiffre d'affaires, mais pas seulement (exemple: salaires maintenus ou augmentés, emplois gardés malgré la crise dans le secteur...)
- Challenge de la Reprise/Transmission d'Entreprise** : Reprise d'une entreprise locale par transmission familiale ou reprise par le(s) salarié(s).
- Coup de Coeur du Jury**

## Critères d'éligibilité

- Les entreprises primées ne sont pas des filiales de grands groupes nationaux et internationaux
- Les entreprises et entrepreneurs distingués ont obligatoirement leur siège et leur activité dans les cantons de Pertuis et des Environs.
- Dans la mesure du possible sont primées des entreprises qui n'ont pas déjà reçu de nombreux prix : on cherche plus à mettre en avant des « révélations » que des « valeurs sûres et confirmées »
- Les lauréats sont des chefs d'entreprises (actionnaires majoritaires/propriétaires de leur entreprise)
- Le jury s'interdit de décerner un Trophée conjointement à deux lauréats qui seraient arrivés ex-aequo.
- La procédure : Afin d'alimenter le buzz et d'élargir le choix du Jury, un appel à candidature sera fait aux lecteurs de la Provence Vaucluse et internautes.

### Liste des pièces à fournir avec le dossier de soumission :

- a) 1 extrait de kbis de moins de 3 mois
- b) Photocopie pièce d'identité du dirigeant(te)
- c) Logo commercial de l'entreprise

GEPE 139 rue Philippe de Girard BP 13 - 84120 PERTUIS CEDEX

Siret N°482 585 189 000 12 - code NAF 7022 Z

e mail : [gepe@gepe.fr](mailto:gepe@gepe.fr) - site Internet : [www.gepe.fr](http://www.gepe.fr)



# REGLEMENT

## Article 1 : Objet et catégories des Challenges

L'association du Groupement des Entreprises des Pertuis et des Environs a pour objectif de promouvoir l'activité économique locale par le développement des entreprises du territoire pertuisien, au travers d'un concours visant à mettre en valeur les entreprises locales sur 4 catégories. Ces Challenges s'adressent aux chefs d'entreprises, créateurs(trices) ou repreneurs(euses) d'entreprises du Canton de Pertuis et des Environs.

## Article 2 : Candidatures

Les candidatures sont ouvertes aux entreprises de moins de 5 ans :

- Créateurs/Créatrices d'une entreprise à titre individuel
- Créateurs/Créatrices ou repreneurs/repreneuses d'une société commerciale (SARL, SA, SAS) dans laquelle le ou la candidate doit être majoritaire ou égalitaire dans la détention du capital social et détenir la fonction de gérant(e) ou de mandataire social(e).
- Créateurs/Créatrices ou repreneurs/repreneuses au titre de directeur(trice) d'exploitation d'une entreprise agricole.

Les prix ne seront débloqués que sur présentation d'un extrait Kbis, d'une attestation d'inscription SIREN, ou toute autre pièce justifiant l'existence de l'entreprise.

## Article 3 : Prix

Quatre prix équivalents de 1.000 euros chacun, pour les lauréats qui témoignent des valeurs entrepreneuriales que sont : le développement économique local, l'esprit d'entreprise, la protection de l'environnement et l'engagement social, l'innovation ainsi que la personnalité du porteur(euse) de projet.

## Article 4 : Retrait et dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature sont exclusivement à retirer par téléchargement sur le site :

[www.gepe.fr](http://www.gepe.fr).

Les dossiers doivent être expédiés par courrier recommandé avec accusé de réception, **au plus tard le 31/08/2014, minuit**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

GEPE (Groupement des Entreprises de Pertuis et des Environs) – Challenges « GEPE ENTREPRISES » 139 rue Philippe de Girard BP 13 – 84120 PERTUIS

Tél. 06.24.01.77.20

GEPE 139 rue Philippe de Girard BP 13 - 84120 PERTUIS CEDEX

Siret N°482 585 189 000 12 - code NAF 7022 Z

e mail : [gepe@gepe.fr](mailto:gepe@gepe.fr) - site Internet : [www.gepe.fr](http://www.gepe.fr)

Les dossiers comprendront les pièces indiquées dans le dossier de candidature ainsi que le présent **règlement paraphé et signé par le/la porteur(se) du projet.**

Aucun dossier reçu après cette date de réception impérative ne sera retenu.

### **Article 5 : Composition du jury**

Le jury sera composé de chefs d'entreprises , de professionnels spécialisés et de nos partenaires privilégiés. Il est souverain et n'est donc pas tenu de justifier ses décisions qui sont sans appel. Les membres du jury et les personnes qui auront eu connaissance des dossiers de candidature sont tenues au secret.

### **Article 6 : Principaux critères d'attribution de prix**

Les critères retenus pour la notation des dossiers sont notamment :

La personnalité du porteur(euse) du dossier présenté.

La viabilité.

L'originalité du projet.

Ses perspectives de développement.

La prise en compte du développement durable.

La valorisation du territoire.

### **Article 7 : Présentation du dossier**

Le jury délibérera la semaine du 08 au 12 septembre 2014. Les candidats(es) sélectionnés(ées) seront convoqués(ées) pour présenter leur dossier le mercredi 24 et le jeudi 25 septembre 2014. Ils ou elles s'engagent à être présents(es) à la date et à l'heure qui leur seront indiqués. Toute absence non sérieusement motivée pourra annuler la décision de nomination en faveur du candidat ou de la candidate. Lors de cette présentation, elles défendront leur dossier auprès du jury. La présentation se déroulera en maximum 30 minutes par candidat(te) : 20 minutes de présentation appuyée sur un dossier papier et/ou une projection Powerpoint (facultatif); suivies de 10 minutes de questions. Chaque candidat(te) recevra un courrier précisant la décision du jury.

### **Article 8 : Utilisation du prix par les lauréats**

Les lauréats(tes) s'engagent à mentionner le plus largement possible dans leurs actions de communication leur qualité de lauréat(te) des « Challenges GEPE ENTREPRISES ». Les partenaires de cet évènement pourront également communiquer sur le nom des lauréats(tes) (les informations contenues dans les dossiers, restent confidentielles).

### **Article 9 : Remise des prix**

GEPE 139 rue Philippe de Girard BP 13 - 84120 PERTUIS CEDEX

Siret N°482 585 189 000 12 - code NAF 7022 Z

e mail : [gepe@gepe.fr](mailto:gepe@gepe.fr) - site Internet : [www.gepe.fr](http://www.gepe.fr)



Les prix seront remis au cours d'une soirée officielle le Jeudi 9 octobre 2014 (lieu communiqué ultérieurement). La présence des lauréats(tes) est également obligatoire. Toute absence non sérieusement motivée pourra annuler la décision de nomination en faveur du candidat ou de la candidate. Au cours de cette cérémonie :

Présenter son projet oralement aux membres de l'association.

Accepter de participer aux interviews des journalistes.

Permettre la communication sur cette opération à travers la diffusion d'informations sur son action : réalisation, contenu, montage, démarche etc ...

Enfin, tout ce qui pourra permettre de mieux connaître les Finalistes et les Lauréats des Challenges GEPE ENTREPRISES 2014.

### **Article 10 : Acceptation du règlement et responsabilités**

La participation aux Challenges GEPE ENTREPRISES implique l'acceptation du présent règlement. En cas de force majeure, les « Challenges GEPE ENTREPRISES » pourront être interrompus, retardés ou annulés, sans autre forme de recours des candidats.

### **Article 11 : Dépôt et consultation du règlement**

Le présent règlement, déposé le 27 mai 2014 auprès de l'étude SCP Maître CONSOLIN et SOUMILLE, 389 avenue du 8 mai, 84120 PERTUIS, huissiers de justice, est consultable en ligne sur le site du GEPE : [www.gepe.com](http://www.gepe.com), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

Il peut être consulté sur simple demande auprès de l'étude SCP.

#### **SIGNATURE DU PORTEUR/E DE PROJET.**

*Précédée de la mention "lu et approuvé" et*

*suivie du nom et du prénom du porteur(se) de projet.*

GEPE 139 rue Philippe de Girard BP 13 - 84120 PERTUIS CEDEX

Siret N°482 585 189 000 12 - code NAF 7022 Z

e mail : [gepe@gepe.fr](mailto:gepe@gepe.fr) - site Internet : [www.gepe.fr](http://www.gepe.fr)

